



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- ayant pris part au vote : 29
- procurations : 6

L'an deux mille vingt et le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 23 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT)

Etaient absents excusés : MME MICHELE CHAVE, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA

MME KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/05

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – Eclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 mai 2019, concernant l'éclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais, opération référence 11 AS 381, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- Fourniture et pose de 14 à 15 ensembles d'éclairage public solaire équipés de mâts de 5 mètres de hauteur et équipés d'appareils LED 14W programmés pour un abaissement en milieu de nuit. La commune précisera la plage horaire d'abaissement.

Il sera proposé par l'entreprise un matériel intégrant un allumage par détection pendant une plage horaire définie. Le SDEHG se réserve toutefois un droit de réserve sur ce matériel si les qualités techniques ne sont pas convenables.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)
- Part SDEHG

6 496 €
26 400 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le **31 JAN. 2020**

ID : 031-213105612-20200129-D2020_05-DE



□ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)

8 354 €

Total

41 250 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE



- Transmis le
- Affiché le